

2024-2968
2024-07-18

BORIC ACID

MANUFACTURING CONCENTRATE INSECTICIDE
*For Use in Manufacturing, Formulating or Repackaging.
Not for Food or Drug Use.*

READ THE LABEL AND MATERIAL SAFETY DATA SHEET BEFORE USING
REGISTRATION NO. 23338 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENT:

Boric Acid (H3BO3)100.0%h

Net Contents : 907.19 Kg

DIRECTIONS FOR USE: To be used only in the manufacture of pesticides which are registered under the Pest Control Products Act. Formulators are responsible for their own registrations.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. May be harmful if swallowed. Avoid breathing the dust and contact with skin, eyes, and clothing. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking. Do not contaminate Food, Feed or any body of water.

BORIC ACID carelessly spilled or applied to cropland or growing plant, including trees and shrubs, may kill or seriously retard growth.

FIRST AID: Take container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.
IF ON SKIN OR CLOTHING, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for medical advice.
IF IN EYES, Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses if present after the first five minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.
IF INGESTED, CALL A POISON CONTROL CENTRE OR DOCTOR IMMEDIATELY FOR TREATMENT ADVICE. Have Person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

DISPOSAL AND DECONTAMINATION, Canadian formulators of this manufacturing concentrate should dispose of unwanted concentrate and containers in accordance with the municipal or provincial regulations. For additional details and clean up of spills, contact the regional office of Environmental Protection, Environment Canada.

STORAGE:

Store in a cool dry place, away from food, feedstuff, or where children or animals may have access.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Brenntag Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Building 'A', Suite 201
Mississauga, Ontario
L4W 0B6 Canada
416 259 8231

BORIC ACID

CONCENTRE DE FABRICATION INSECTICIDE
*Pour utilisation à des fins de fabrication, préparation ou reconditionnement.
N'est pas conçu pour des aliments ou drogues.*

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO. D'ENREGISTREMENT 23338 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Acide borique (H3BO3)100,0%

Contenu net : 907.19 Kg

MODE D'EMPLOI : Conçu uniquement pour la fabrication de pesticides enregistrés en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les entreprises de préparation de produits chimiques sont responsables de leurs propres enregistrements.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET

DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Peut-être nocif en cas d'ingestion. Éviter d'inhaler les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après toute manutention et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux ou des sources d'eau quelconques. En cas d'application négligente ou de déversement accidentel de BORIC ACID sur des terres labourables ou des plantes en croissance, y compris des arbres et arbustes, peut détruire ou sérieusement retarder la croissance ou des plantes culture.

PREMIERS SOINS : Emporter contenant, l'étiquette ou prendre nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Les cas écheants, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION : Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination du produit et le nettoyage de déversements accidentels, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

ENTREPOSAGE : Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer dans un lieu sec et frais, à l'abri des aliments pour les humains ou les animaux ou des denrées alimentaires, et dans un lieu inaccessible aux enfants et animaux. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autres sources de chaleur.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.